

**COMPTE RENDU**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2011**

Nommée secrétaire de séance, Monsieur Gilles GINOUX donne lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté à l'unanimité.

En préambule de la séance, le Maire tient à rendre un ultime hommage à Monsieur Elie PHILIT, ancien Maire de Port Ste Foy, décédé quelques jours auparavant.

Puis, il salue la mémoire de Joshua HIGGINS, fils de Madame Trudi HIGGINS, du Service Animation, décédé quelques jours auparavant consécutivement à un accident de moto.

L'Assemblée Municipale renouvelle ses sincères condoléances aux familles durement éprouvées.

#### **PAYS DU LIBOURNAIS**

En matière de tourisme, après beaucoup de travail et de réunions, le Comité Syndical arrive au choix de marque qui sera déterminé lors de la prochaine séance.

Par ailleurs, l'étude de la restructuration du tourisme portant sur la promotion et la mutualisation des moyens est en voie d'achèvement.

#### **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN**

Plusieurs points ont été relatés consécutivement au dernier Conseil Communautaire, notamment, l'étude de la revitalisation de la Bastide où le Conseil Municipal délègue à la Communauté de Communes, la maîtrise d'ouvrage du marché des études d'attractivité, de repérage du traitement du bâti dégradé, de la restauration immobilière du centre ancien, de l'évolution de la ZPPAUP en AVAP.

Concernant le PADD, une Maison de Santé est préconisée par l'Agence Régionale de Santé alors que parallèlement, un projet de regroupement de quelques professions de santé est actuellement en cours d'étude sur le site du Priola porté par un privé, en l'occurrence Monsieur Janick LACOMBE.

## **TRAVAUX - MARCHES**

### MUSEE

Un correctif à la délibération initiale prise en séance du 21 septembre dernier est apporté : l'estimatif passant de 120 000 € à 143 040 € pour les travaux de consolidation de l'immeuble à pans de bois situé 94 rue de la République, devant abriter le Musée de la Bastide.

### FINANCES

Outre une rétrocession de concession de 2 cases dans le colombarium installé au cimetière de Sainte Foy la Grande, l'admission en non valeur est prononcée pour un montant de 4 578, 47 €, devant l'impossibilité de recouvrir différents titres portant des années 2002 à 2007.

Par ailleurs, une décision modificative est acceptée portant sur un montant de 23 000 €.

## **TARIFS**

Après examen par les différentes commissions, les divers tarifs et redevances de la Ville font l'objet d'une augmentation globale de 2,3 % pour l'année 2012.

## **SECURITE - INSECURITE**

Ce problème devient de plus en plus inquiétant devant la répétition de vols à l'arrachée, d'agressions traumatisantes suivies de cambriolages. Une réunion avec la Brigade de Gendarmerie, conduite par le Major LAGUTERE et les commerçants a donc été programmée. Rencontre qui s'avère très positive pour tenter d'enrayer ces fléaux que l'on peut regretter.

## **OBSERVATOIRE GIRONDIN DE LA PRECARITE ET DE LA PAUVRETE**

La lecture du rapport annuel 2011 est quelque peu édifiante concernant notre territoire fortement exposé à la précarité/pauvreté. Dans ce rapport il a été souligné que notre secteur concentre des difficultés de pauvreté/précarité, que cela concerne des jeunes et des adultes de tout âge, isolés, famille mono parentale avec enfants parfois très éloigné d'emploi dans les pôles plus importants.

Ces analyses confortent le sentiment de l'assemblée qui adopte une motion afin que les écoles maternelles, élémentaires et le Collège Elie Faure puissent bénéficier d'une classification en Réseau de Réussite Scolaire, la Commune de Sainte Foy la Grande répondant aux critères de classification et ce, pour une réelle égalité des chances et ainsi rétablir une mixité sociale indispensable.

### **CLUB DES ENTREPRISES DU PAYS FOYEN**

A sa demande, le Maire donne lecture d'une lettre émanant de Madame FAITY, de la Médicale de Guyenne et présidente du Club des Entreprises du Pays Foyen nous informant du déménagement de son activité de la rue Victor Hugo vers le centre commercial de Pineuilh et qui exprime les raisons principales à sa décision de transfert, notamment pour répondre à la mise aux normes des locaux, pour leur accessibilité dès 2015.

Elle fait part également de sa fierté de "donner son entreprise, de se développer et d'embaucher pour faire travailler des entreprises du Pays Foyen, pour l'aménagement de ces nouveaux locaux tout en restant dans l'agglomération".

### **MARCHES DES PRODUCTEURS**

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal renouvelle son partenariat avec les Marchés des Producteurs de Pays qui s'avère une excellente attractivité touristique pour la Bastide et retient pour l'année 2012 les jeudis 19 et 26 juillet, les 2, 9 et 16 août 2012.

### **PERSONNEL**

Un agent municipal a fait l'objet d'un conseil de discipline sous la présidence d'un Juge du Tribunal Administratif de Bordeaux. La sanction retenue consiste en la rétrogradation de l'intéressé ainsi qu'à la suppression de son logement de fonction.

Par ailleurs, le Maire communique la volonté de Madame Viviane MAUMONT, DGS, de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain.

## **SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI**

Au 15 novembre dernier, Sainte Foy la Grande enregistre 234 demandeurs d'emploi, 132 hommes, 102 femmes pour 140 indemnisables.

## **INFORMATIONS GENERALES**

Après avoir relaté à ses collègues la visite de Monsieur MARTINEZ, Sous-Préfet de Libourne le 8 novembre dernier, le Maire confirme la mise en place d'une commission en charge d'élaborer le Plan Communal de Sauvegarde.

---